



AVIS PUBLIC

**ADOPTION RÈGLEMENT 142-001 DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA GUIGNOLÉE
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 15 septembre 2026 à 19h00 pour être tenue à la salle du conseil Marlène Langlois, 17 route 122. Le conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton procédera à l'adoption du règlement 142-001 décrétant une réserve financière pour la guignolée Sainte-Clotilde-de-Horton.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 31^e jour du mois d'août 2026.

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier